



# PROSPECTUS SIMPLIFIE

## PARTIE A STATUTAIRE

- ▶ **Code ISIN** : FR0000987273
- ▶ **Dénomination** : ETOILE EURO OPPORTUNITES
- ▶ **Forme juridique** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- ▶ **Société de gestion de portefeuille** : ETOILE GESTION
- ▶ **Gestionnaire financier par délégation** : Amundi
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation** : Société Générale Securities Services Net Asset Value
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif** : Société Générale S.A.
- ▶ **Commissaire aux comptes** : Cabinet ERNST & YOUNG
- ▶ **Commercialisateur** :

Crédit du Nord

Autres commercialisateurs : Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Société Marseillaise de Crédit.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : OPCVM Actions de pays de la zone euro
- ▶ **Objectif de gestion** :

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance maximum par la sélection (gestion dite « stock picking ») de valeurs de la zone euro de toutes tailles de capitalisation présentant une particularité financière

opportuniste.

► **Indicateur de référence :**

Eu égard au caractère discrétionnaire de la gestion mise en œuvre, elle n'est corrélée à aucun indice ; toutefois, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice Euro Stoxx, indice large des principales actions des pays de la zone euro disponible sur le site internet « [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com) ».

Il est publié en euro par la société Stoxx Limited.

Il est calculé en cours de clôture dividendes net réinvestis (DNR).

► **Stratégie d'investissement :**

Le processus repose sur une gestion active fondée sur la sélection rigoureuse d'actions (gestion dite « stock picking ») de valeurs de la zone euro.

Le gérant du fonds sélectionne ses actifs en fonction :

- de la liquidité afin d'assurer la construction du portefeuille actions et assurer une flexibilité en terme de valeurs ou de taille d'actifs,
- de l'approche fondamentale pour apprécier chaque valeur dans une optique à moyen terme au regard de la stratégie de la société, du secteur concerné, du potentiel de croissance, du bilan de la société et de sa capacité à dégager des bénéfices,
- du potentiel de valorisation à moyen terme lors de la sélection des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

Les pondérations sont définies de façon absolue et non par rapport à un indice de référence.

A l'issue de cette démarche purement « bottom up », le gérant contrôle la répartition sectorielle du portefeuille de l'OPCVM

L'allocation globale du fonds est la suivante :

Actions éligibles au PEA : entre 75% et 100 % de l'actif du FCP

Le degré minimum d'exposition sur le marché des actions de la zone euro est de 60%.

Aucun investissement ne sera effectué hors zone euro.

Produits monétaires et obligataires :

Entre 0% et 25% de l'actif du FCP :

- produits de taux libellés en euro : BTF, certificats de dépôts, BTAN ou titrisation de créance (titres émis en droit français (FCC ou en droit étranger (SPV) investis en créance de nature commerciale, bancaire ou des titres obligataires) dans le cadre de la gestion de la trésorerie du fonds.  
Ces investissements porteront uniquement sur des signatures réputées « Investment Grade » où les titres sont notés au minimum BBB+ par Standard & Poor's (ou notation équivalente dans une autre agence de notation).
- obligations permettant de répondre aux impératifs spécifiques de gestion financière et administrative du portefeuille ainsi qu'en titres de créances euro négociés sur un marché réglementé en fonctionnement

régulier.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM (français ou européens) coordonnés ou non.

Le gérant pourra utiliser des OPCVM gérés par la société de gestion ETOILE GESTION ou par des sociétés qui lui sont liées - OPCVM classés action, monétaire, diversifié ou obligataire.

Les titres intégrant des dérivés (warrants, EMTN, BMTN, bon de souscription) pourront être utilisés par le gérant en fonction des opportunités de marché pour atteindre l'objectif de gestion dans la limite d'une fois l'actif de l'OPCVM.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

#### ► **Profil de risque :**

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.*

Le FCP est un OPCVM classé « Actions des Pays de la zone euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Comme tout investissement en actions, les investisseurs doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux fluctuations du marché de la zone euro: la valeur liquidative de ce FCP peut donc connaître des variations importantes à la hausse comme à la baisse. La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de perte suite à leur investissement dans ce FCP.

Risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés actions. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risques action: Lorsque le marché actions baisse, la valeur liquidative du FCP baisse. Les investissements en petites et moyennes capitalisations peuvent présenter un impact sur la valeur liquidative plus élevé que ceux en grandes capitalisations.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites capitalisations est destiné à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs contraintes spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Risque de perte en capital : Aucune protection ou garantie n'est mise en place donc le capital peut ne pas être restitué intégralement.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

#### ► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

L'OPCVM est destiné à tous souscripteurs, notamment aux personnes physiques titulaires d'un PEA. Il est éligible aux contrats d'assurance vie.

### Profil type de l'investisseur et durée de placement recommandée :

La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

### ► Frais et commissions :

#### Commissions de souscription et de rachat :

*Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.*

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	2,00% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

#### Frais de fonctionnement et de gestion :

*Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.*

*Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :*

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;*
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;*
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.*

*Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.*

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux annuel TTC maximum Barème
<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b> (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net hors OPCVM	2,00 % TTC maximum
<b>Commission de surperformance</b>	Néant	Néant
<b>Commission de mouvement :</b> Perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction de change	<u>Bourse française</u> -Obligations françaises : Néant -Obligations convertibles françaises : Max 0,65% -Actions françaises et assimilées : Max 0,65% -Actions étrangères cotées à Paris : Max 0,65% <u>Bourse étrangère</u> -Obligations : 500€ /opération -Obligations convertibles : 500€ /opération -Actions : Max 0.65% <u>Produits dérivés</u> -Options sur actions et sur indices : Max. 1%TTC de la prime -Futures : <i>contrat en Euro</i> Par Lot TTC Max. 1,20 €

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

► **Régime fiscal :**

L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

L'OPCVM peut faire l'objet de souscription dans le cadre de contrat d'assurance vie libellé en unité de compte.

*L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.*

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours

fériés légaux en France, ou de fermeture du Crédit du Nord.

Une information sera apportée aux porteurs de parts avant chaque jour de fermeture du Crédit du Nord.

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) avant 15h45. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J, calculée et publiée en J+1 ouvré.

► **Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats :**

Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat :

Société Générale

Adresse postale du centralisateur teneur de registre :

32, rue du Champ de Tir

44000 Nantes

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès des agences des établissements commercialisateurs et sur les sites Internet des banques du groupe Crédit du Nord. .

► **Caractéristiques des parts :**

• **Affectation du résultat :**

Part C : Capitalisation

• **Devise de libellé des parts :**

Part C : Euro

• **Montant minimum de la première souscription :**

Part C : 1 dix-millième de part

• **Montant minimum des parts souscrites ultérieurement :**

Part C : 1 dix-millième de part

• **Décimalisation :**

Part C :

Les souscriptions s'effectuent en dix-millième de part au delà des minima de souscriptions. Les rachats s'effectuent en dix-millième de part.

- **Valeur liquidative d'origine :**

Part C : 152,45 euros

Division de la valeur de la part par 2 le 11/12/1998

Division de la valeur de la part par 9 le 09/09/1999

- ▶ **Date de clôture de l'exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de décembre
- ▶ **Date de clôture du premier exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de décembre 1984
- ▶ **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 5 janvier 1983. Il a été créé le 5 janvier 1983.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

*Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès des établissements commercialisateurs.*

*Toute demande d'explication peut également être adressée par mail à : [contact@etoile-gestion.com](mailto:contact@etoile-gestion.com) .*

*Le document "politique de vote" et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont consultables sur le site internet <http://www.etoile-gestion.com> ou adressés à tout porteur qui en ferait la demande auprès de :*

**ETOILE GESTION**

adresse postale : CS 91553

91, Boulevard Pasteur - 75730 PARIS Cedex 15

*Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.*

*Date de publication du prospectus : 18 janvier 2012*

*Le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.*



## PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0000987273

Devise de référence: EUR

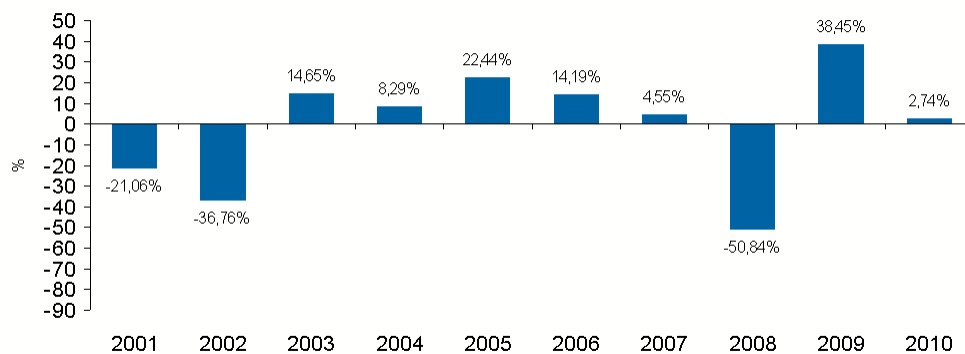
## AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2010

100.00% EURO STOXX

## ■ PERFORMANCES AU 31/12/10



## ■ PERFORMANCES AU 31/12/10

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>ETOILE EURO OPPORTUNITES</b>	2,74%	-11,23%	-3,54%
<b>100% DJ EURO STOXX</b>	0,36%	-12,72%	-3,58%

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

## ■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/12/10

Frais de fonctionnement et de gestion	1,98%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	N/A
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	N/A
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	N/A
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,51%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,51%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>2,49%</b>

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

## ■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/12/10

Taux de rotation du portefeuille: 73,67%

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: 0,69%

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	40,73%
Titres de créance	54,69%

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

## ■ DATE DE PUBLICATION

24/11/11